

## Communiqué de presse

Montpellier, le 12 mai 2009

### **Cabanisation - Lunel-Viel rejoint les 16 communes ayant déjà signé la charte**

Le 4 décembre dernier, les élus représentant 16 communes (\*) particulièrement touchées par la « cabanisation » dans le département de l'Hérault ont signé une charte avec le Préfet de l'Hérault et le Procureur Général près la Cour d'Appel de Montpellier, afin d'unir leurs efforts et leurs moyens respectifs pour mieux lutter contre l'installation de ces habitations précaires.

Le maire de la commune de Lunel-Viel vient, à son tour, de signer cette charte. Il s'agit d'empêcher le développement de ces installations sur des parcelles inconstructibles, publiques ou privées, dans la plupart des cas très exposées aux risques d'inondation, voire d'incendie, qui portent atteinte à l'environnement et aux paysages.

L'Etat, et les communes ont pris à travers cette charte des engagements très concrets. Les communes s'engagent à surveiller leur territoire et à verbaliser sans délai toute infraction aux règles de l'urbanisme. Le parquet a défini une nouvelle politique pénale destinée à prioriser les poursuites correctionnelles sur les infractions les plus graves. Les services de l'Etat apporteront un conseil et un appui opérationnel aux communes, en animant des réunions d'information ou de formation destinées aux personnels communaux.

\* Agde, Frontignan, Marseillan, Marsillargues, Mauguio, Mèze, Mireval, Lattes, Palavas-les-Flots, Pérols, Portiragnes, Poussan, Sérignan, Vias, Vic-la-Gardiole, Villeneuve-les-Maguelone.